

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_129

AJUSTEMENT DES EFFECTIFS MUNICIPAUX CONSECUTIF A L'EVOLUTION DES PROFILS DE POSTE

L'an deux-mil-vingt-cinq, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 7 octobre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (pouvoir Frédéric CHATEAU), Didier de BELVAL (pouvoir Enguerrand BONNAS), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir Christine GAGET), Lydia BERENFELD (pouvoir Karen ANDREIS)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karen ANDREIS

Les missions confiées à deux agents ont connu ces dernières années une technicité croissante et un élargissement de leurs responsabilités, impliquant une autonomie accrue, une maîtrise renforcée des procédures administratives, ainsi qu'une capacité à mobiliser des compétences transversales en matière de gestion et de suivi de dossiers complexes.

Afin d'adapter la structure des emplois à cette évolution, il est proposé :

- de supprimer deux postes d'Adjoint administratif,
- et de créer corrélativement deux postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Cette modification du tableau des effectifs permettra en outre de valoriser la progression professionnelle des agents occupant actuellement ces postes, lesquels ont réussi l'examen professionnel correspondant et répondent ainsi pleinement aux conditions statutaires pour accéder à ce grade.

Le Comité Social Territorial a été saisi dans ce sens le 2 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modifications suivantes du tableau des emplois :

- suppression de deux postes d'Adjoint administratif,
- création de deux postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ainsi fait et délibéré en séance, le 13 octobre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

